

Dossiers réglementaires du BREF Incinération du site de BAYET

JUIN 2020 – NOVEMBRE 2020

CLIENT : VEOLIA LUCANE - SITE DE BAYET

ENJEUX DE LA MISSION

Elaboration des dossiers réglementaires obligatoires dans le cadre du BREF incinération.

La société LUCANE, filiale de VEOLIA, exploite non seulement l'UVE de BAYET (mise en service en 1982), mais aussi l'IME attenante à l'UVE (mise en service en 1997), toutes deux régies par une DSP d'une durée de 20 ans à compter de 2008. Le fonctionnement de ces installations est soumis à la Directive IED et doit se conformer aux conclusions MTD WI du BREF Incinération parues le 03/12/2019.



EXPERTISE MOBILISÉE

VEOLIA a missionné SAGE INDUSTRY pour réaliser le rapport de réexamen de l'UVE et de l'IME de BAYET. Nous avons mobilisé nos experts incinération qui disposent de nombreux retours d'expérience dans l'application du BREF Incinération et de la réglementation applicable aux UVE.

D'une manière plus générale, SAGE INDUSTRY a su accompagner LUCANE dans ses réflexions concernant les stratégies à adopter pour la mise en conformité des installations de BAYET.



RÉPONSES APPORTÉES

- Visites d'expertises pour l'évaluation de la conformité réglementaire
- Revue documentaire, compilation de données et justificatifs
- Réalisation du rapport de réexamen IED conformément au guide officiel ([Article R. 515-70 du CE](#))
- Accompagnement pour l'élaboration des stratégies de mise en conformité des installations

CHIFFRES CLÉS

UVE :

- Capacité autorisée de 74 100 t/an, avec 22 t/jour de DASRI au maximum
- 2 lignes de 4 t/h et 5 t/h pour un PCI moyen de 8 360 kJ/kg

IME :

- 5 000 m³ de stockage sur une aire de 3 000 m³
- 97,2 % de mâchefers valorisés